

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, L. GUILLAUME, M. FONGELLAS,

J. MOREL, T. GERARD, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Excusé : A. JACQUET, G. GERBOD, M. CAPET qui donne pouvoir à Fabienne JOBARD, J. FOURNIER qui donne pouvoir à madame le Maire

Secrétaire de séance : Ludovic RICHARD

Convocation du 15 novembre 2021

1) Approbation compte-rendu du 20/10 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre, à l'unanimité et nomme Ludovic RICHARD comme secrétaire de séance.

2) Présentation voyages scolaires par le directeur

Gilles YVETOT explique que l'école s'organise pour que les élèves de maternelle et ceux de primaire puissent faire un séjour découverte dans chacun des deux cycles scolaires.

Pour les classes primaires : Un voyage est organisé au domaine du lac de Sauvins près d'Avallon pour 4 jours **du 05 au 08 avril 2022**.

Il est prévu de visiter des grottes, des sites préhistoriques, le chantier médiéval de Guédelon, la carrière d'Aubigny. Dans des ateliers, poterie et héraldique, les enfants pourront créer des objets.

Pour les classes maternelles : Les **9 et 10/06**, les élèves au centre de Lamoura découvriront l'environnement, la faune et la flore des Tourbières.

Une assurance annulation sera contractée à cause du covid pour le voyage des grands.

Coût du voyage pour les grands : 6600 €. La coopérative scolaire prend la plus grande partie de la dépense, environ 3000 €. Gilles Yvetot demande à la municipalité si la participation de la commune peut être augmentée de 10 €, ce qui est accepté. Ainsi, une subvention de la commune de 60 € par enfant est accordée. Il restera à la charge des familles 150 € pour un enfant et 140 € par enfant pour une famille de 2 ou 3 enfants.

Coût du voyage pour les petits : 2700 €. La coopérative scolaire prend la plus grande partie de la dépense, plus de 1000 €. La subvention de la commune passe de 30 à 40 € par enfant. Il reste à la charge des familles, 50 € pour un enfant et 40 € par enfant pour une famille de 2 ou 3 enfants.

Le montant total de la subvention accordée pour ces séjours scolaires sera donc de 1900 €.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Rémunération agent recenseur (recensement population)

Le recensement aura lieu du 20 janvier 2021 au 19 février 2021.

Olivier GENIN se propose comme agent recenseur et il faut fixer sa rémunération. L'aide que l'INSEE octroie, par l'intermédiaire de la préfecture, est de 1069 €. Le conseil décide d'attribuer l'équivalent du smic net à l'agent comme lors du précédent recensement.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

4) Taux taxe aménagement

Le sujet a été évoqué le mois dernier et après informations prises auprès des communes voisines : Morbier est à 4 %, Morez : 3 %, Prémanon : 4 %, Lamoura : 3 % et les Rousses : 5 %.

Pour rappel, le taux actuel de la commune est de 2.5 %. Les élus discutent pour fixer l'augmentation à 3 ou 3,5 %. A la majorité, une augmentation à 3 % est décidée.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Subventions associations

En bureau municipal, des adjoints ont exprimé le souhait que les subventions ne soient pas données d'office et que, comme cela doit se faire, chaque association fasse une demande motivée en exprimant ses besoins et ses projets. Madame le maire propose que pour cette année, les délais étant très courts, le versement des subventions soit fait, comme d'habitude automatiquement, et que l'on reporte à l'année prochaine cette démarche de demande.

Le conseil accepte, à la majorité, la proposition de madame le Maire, à savoir le versement des subventions 2021 et la condition de demande préalable en 2022 avec 2 voix contre, 2 abstentions et 7 voix pour.

Le montant des subventions est fixé :

ENB 51 000 €, avance de fonctionnement, avec convention (l'argent des pass revient à la mairie via le Trésor Public et 250 badges promo ont déjà été vendus)

USEP : 200 €

APEB : 250 €

POMPIERS : 1 200 €,

SKI CLUB : 500€ + subvention exceptionnelle de 338,20 € (réduction sur achats PASS ENB),

ÉCOLE CYCLISME MOREZ : 200 €

TRANSORGANISATION :1 000€

ACCA : 100 €

FOUGERES : 250 €

ÉCHO DU RISOUX : 250 €

SOUVENIR FRANCAIS : 50 €

DES AMPLIS ET DES SAPINS : 100 €,

JEUNES :100€

COOPÉRATIVE SCOLAIRE : 1900 € (voyages) et 500 € (spectacle)

Thierry Gérard propose d'inviter les présidents d'association à venir se présenter aux élus municipaux.

Espace Alpin Bellefontaine

Olivier Perrad explique que **EAB** doit changer le logiciel de commande de gestion de neige de culture. Le coût sera de 35 000 € pris en charge par le **SMDT** à 50% et par la commune à 50%. La somme nécessaire sera donc prévue au budget 2022.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

Participation aux forfaits **EAB saison jeunes** : Pour les jeunes jusqu'à 18 ans, 70 € seront pris en charge par la commune et 15 € par **APEB**, ce qui permettra une aide financière conséquente pour les familles.

Concernant l'**organisation des secours**, une convention avec les Ambulances des 4 villages a été reconduite pour 4 ans.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) Décision modificative

Il faut « déplacer » 1 500 € du compte 2181 aménagements (rénovation appartement rue du 19 mars) au compte 1641 capital emprunts afin de payer les emprunts en cours jusqu'à la fin de l'année.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

Fabienne JOBARD explique que, concernant le **projet de parking des lacs**, les services techniques n'ont pas fait de nouvelle proposition de plan mais ont évalué à 7600 € les travaux de réfection du chemin privé de Mme Maestre qui a posé cette réfection comme condition de vente de ses parcelles sur l'emplacement réservé. On projette de recontacter Mme Maestre, de rencontrer le propriétaire de la maison (Bernadette MOREL) en face de l'emplacement réservé et de prendre l'avis du Conseil Départemental pour la sortie sur la départementale.

Anthony ARNAUD a reçu le devis d'Est Ouvrage pour le **mur de soutènement** devant la mairie avec des coûts de 3 900 € HT pour la partie du mur très abîmée et 35 000 € HT pour la partie gauche du mur en gardant les pierres apparentes. L'entretien et la réparation du mur du cimetière sont évalués à 39 000 € HT. Un autre devis sera demandé à l'entreprise RABASA. Madame le maire va recontacter les services techniques d'arcade qui devaient refaire le mur effondré.

Fabienne Jobard pose la question de l'**organisation du nettoyage de la salle hors sac** ouverte en période hivernale. Elle rappelle que lors des saisons dernières, ENB faisait chaque jour un

ménage sommaire et que Grandvaux Nettoyage intervenait chaque semaine pour un ménage plus conséquent. Celui-ci pourrait aussi être fait par un agent communal volontaire.

Laurent Gresset demande où en est **la réparation de la plaque sur la départementale** devant l'école qui devait être prévue le 03/11. Olivier Perrad relance le service concerné tous les 2 jours.

Fabienne Jobard explique que **le journal** est terminé. La commission communication va maintenant se concentrer sur l'application pour portable **intramuros** et y alimenter toutes les rubriques d'information.

Anthony ARNAUD demande que **le sondage sur le périscolaire**, réalisé par la commission scolaire, et distribué aux parents d'élèves soit étendu à tout le village. Cela sera fait prochainement.

Madame le Maire demande si des conseillers seraient intéressés par **la commission réflexion intercommunale** au sein d'arcade. Il n'y a pas de volontaire.

Le **relais à la fibre** est prévu en 2022. Des travaux d'élagage seront demandés à certains particuliers.

Gérard Gerbod, président du **SIE**, a expliqué qu'en 2017 un arrêté aurait dû être fait pour répertorier l'état des poteaux incendie sur la commune. Des travaux de canalisations et des aménagements sont à prévoir pour la mise aux normes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 18 novembre 2021